





C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Il appartient aux élus de la mettre en œuvre avec toutes les difficultés que cela comporte.

Attentifs aux préoccupations des citoyens en matière de sécurité des personnes et des biens et notamment dans le domaine de la lutte contre les cambriolages,

Devant la recrudescence nationale des vols dans les habitations, de voitures et autres incivilités,

Soucieux de contribuer au développement de partenariats de prévention entre d'une part, les citoyens et leurs élus, et d'autre part, la police municipale et les services de l'Etat en charge de la sécurité,

Voici en quelques paragraphes, quelques conseils citoyens qui contribuent à l'accroissement de la sécurité dans notre vie de tous les jours.

Le principe de la prévention :

Les citoyens doivent être avant tout **des voisins solidaires**

Le principe de base s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages.

Il consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Personne ne connait mieux les habitudes de son quartier que ses propres habitants.

Les résidents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords et solidaire vis-à-vis de leurs voisins,

C'est également entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec les élus et la police municipale ainsi que les services de l'Etat en charge de la sécurité.

Face à un événement suspect (dégradations, dépôts d'ordures, véhicule ou individu au comportements douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, ne pas avoir aperçu depuis longtemps une personne seule ou vulnérable, perception de cris ou bruits anormaux,……), le citoyen vigilant alerte les **forces de Police (17) et la Police Municipale (01.60.26.96.59)**.

Il ne remplace pas les forces de l'ordre. Son rôle est de signaler en cas d'urgence, les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.

Afin de contribuer à la sécurité dans notre commune,
Voici dans les lignes qui suivent de précieux conseils qu'il faut connaitre et appliquer.

SOYEZ VIGILANTS CHEZ VOUS ET AUTOUR DE CHEZ VOUS

- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous !
- En cas d'absence, pensez à fermer vos volets côté jardin !



- Les jours de beau temps, évitez de laisser les fenêtres ouvertes sans surveillance !
- La nuit, ne laissez aucun accès ouvert ou entrebâillé (fenêtre, Velux…) !
- Soyez attentifs dans votre rue ou votre quartier et signalez tous mouvements/bruits inhabituels ou présences suspectes à la police !
- Méfiez vous des entreprises qui souhaitent intervenir chez vous pour des travaux (ramonage, ravalement, élagage etc….), privilégiez des entreprises reconnues ayant pignon sur rue. Exigez une carte professionnelle.
- En ce qui concerne **ERDF**, **Veolia**….ces entreprises vous adressent **toujours** un courrier avant chaque visite.
- Ne laissez pas un inconnu entrer dans votre domicile, il pourrait être en phase de repérage !
- Conservez vos factures et photographies ou expertises pour les objets de grande valeur et les mettre en lieu sûr (coffre à la banque).
  Photographiez vos objets de valeur c'est augmenter les chances de les retrouver et faciliter vos démarches auprès de votre assureur.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, **NE PRENEZ AUCUN RISQUE**, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, immatriculation, langage, stature, vêtements…..) !!
  Ne touchez à rien !!
  Avant l'arrivée de la police : Protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur !!
  Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, sous peine de détruire les indices laissés par les cambrioleurs !
  Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité !
- Faites opposition auprès de votre banque (chéquiers et cartes de crédit dérobés).
- Déclarez le vol à votre assureur.

CONSEILS POUR BIEN SECURISER MON DOMICILE

Je m'absente de chez moi, même pour une courte durée (aller chercher les enfants à l'école, acheter du pain…..) :

- Verrouillez tous les accès (fenêtres, portes, portails, garages, véranda….).
- Equipez votre porte d'un système de fermeture multipoints.
- Fermez votre porte à double tour, ne laissez pas de double de clefs sous le paillasson ou sous un pot dans le jardin.
- Ne laissez aucun message sur votre porte indiquant votre prochain retour.
- Placez en lieu sûr, hors de vue et éloignés de l'entrée, vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, objets facilement transportables.
- Ne laissez pas d'outils ou d'objets à l'extérieur de votre domicile qui permettraient aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre.



Je m'absente de chez moi pour une longue durée :

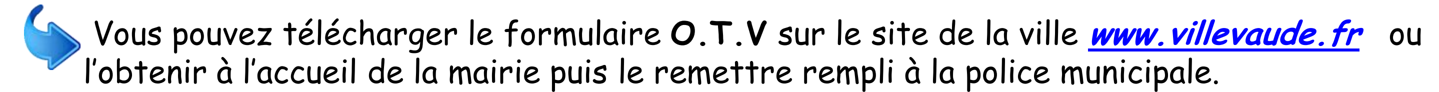
- Ne pas laissez de messages sur votre répondeur et sur les réseaux sociaux indiquant votre absence.
- Installer dans la mesure de vos moyens des systèmes de sécurité : alarme, télésurveillance, caméra etc…
- Faites également vider régulièrement votre boite aux lettres.
- Faites ouvrir les volets le matin par un ami et demandez lui de les refermer le soir, cela indiquera une présence.
- Faites illusion en laissant des signes de présence (éclairage automatique etc…).
- Partez tranquille en utilisant l'Opération Tranquillité Vacances en mairie ou auprès de la Police Municipale.



Opération Tranquillité Vacances
Mode d'emploi




Avant votre départ, prenez contact avec la Police municipale de Villevaudé.

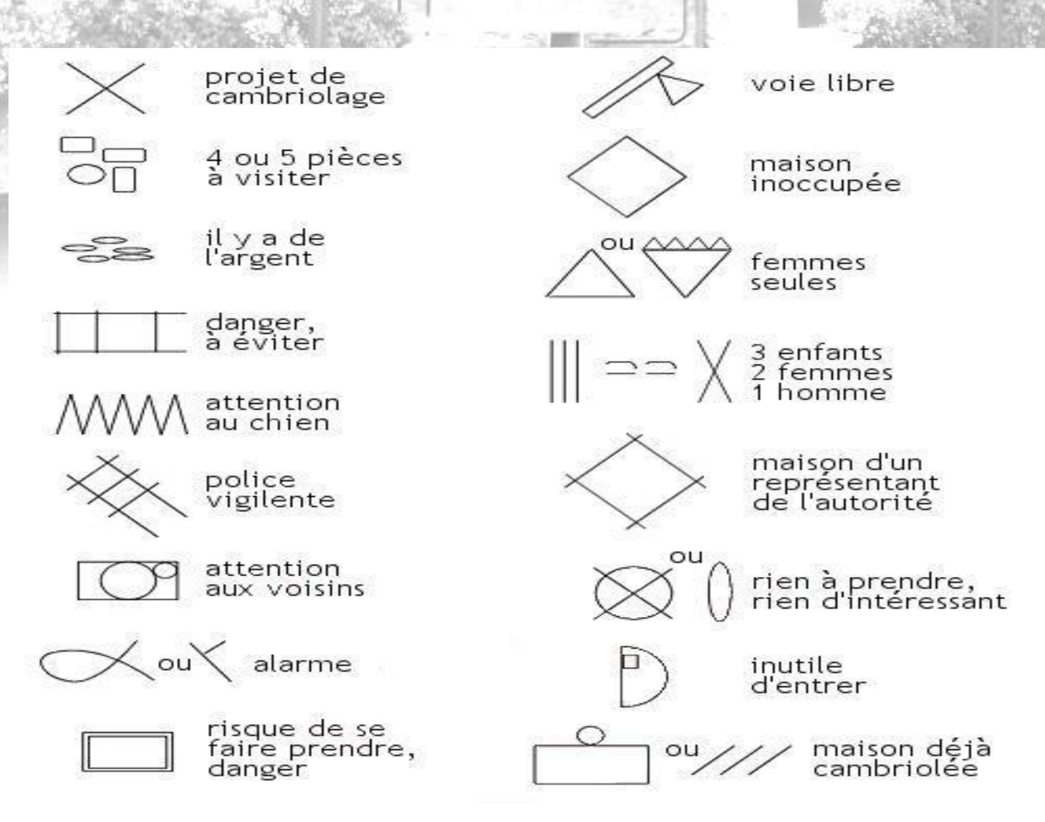

Vous pouvez télécharger le formulaire **O.T.V** sur le site de la ville *www.villevaude.fr* ou l'obtenir à l'accueil de la mairie puis le remettre rempli à la police municipale.

Vous pourrez aussi confier les clés de votre jardin à la police municipale qui, avec votre autorisation effectuera des rondes aléatoires afin de surveiller les abords de votre habitation.



Le **dépôt de plainte** après un cambriolage est **essentiel**.
Les cambriolages ont souvent lieu **la journée** et durent moins de 5 minutes.

Vous trouverez parmi les dessins qui suivent, quelques exemples de codes les plus fréquemment employés par les cambrioleurs.
Ces inscriptions peuvent être faites à l'aide d'une pierre ou d'une craie sur votre mur ou votre trottoir face à votre domicile.
Si vous constatez des dessins similaires, signalez-le à la police puis effacez-les après les avoir identifié.



AIDEZ NOUS A VOUS AIDER



POLICE NATIONALE (24h/24H)
Composer le : **17**

POLICE MUNICIPALE de VILLEVAUDE
Composer le : **01.60.26.96.59**

MAIRIE DE VILLEVAUDE
Composer le : **01.60.26.20.19**

www.villevaude.fr



